Nm
Nm
Nds
Nm
Nds
Le Fort Anglais
Upa
Koh Kastel
L'Enclos
Ue
Le Vieux Phare
Nds
Nds
Le Menhir
Ub
Ua
Ub
N/
Nj
Le Paluden
Np
Ab
Lann Er Hoz Plat
Parkeu Meing
Le Fort
Nds
Nm
Upb
Nds
Nm

- Ua - Secteur à vocation dominantes d'habitat correspondant au bâti ancien du bourg
- Ub - Secteur à vocation dominantes d'habitat correspondant aux extensions récentes
- Ue - Secteur à vocation d'équipements publics
- Up - Secteur destiné à accueillir des activités portuaires et maritimes
- Ab - Secteur destiné aux activités agricoles
- Np - Zone de protection patrimoniale du hameau du Paluden
- Nl - Zone naturelle de loisirs et d'hébergement de plein air
- Nj - Zone naturelle des jardins
- Nds - Espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Zone humide
- Risque de submersion marine: aléa centenal +60cm
- Bâtiment commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Servitude de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 du CU

Protection au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Boisement de pins du camping
- Fontaine, croix, dolmen, menhir
- Muret de pierre, file de pierres dressées
- Arbre
- Placette
- Ruelle
- Venelle fonctionnelle

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique

Planche générale
Echelle : 1/2500è

0 100 200 m

Approuvé le 10 avril 2017
Modification simplifiée n°1
approuvée le 17 décembre 2018
Modification simplifiée n°2
approuvée le 21 octobre 2026

cedegis